SPORTS

sport.union@sonapresse.com

César Do Marcolino "Maboudja": mort d'un pionnier!

MIKOLO MIKOLO Libreville/Gabon

ARDI 14 mars triste, se répand comme une traînée de poudre à travers le Grand Libreville et ailleurs : l'ancien footballeur international gabonais César Do Marcolino, appelé affectueusement " Maboudja ", est mort. Ce natif du quartier Batavea laisse de nombreux enfants, dont l'actuel manager général adjoint des Panthères du Gabon, Fabrice Do Marcolino, petits-fils, Alan Do Marcolino, joueur professionnel à Rennes (L1), amis et connaissances affligés.

Neveu et ancien coéquipier du défunt en club et en équipe nationale du Gabon, Jean-Baptiste (J.B.) Makaya, attristé, parle de César Do Marcolino. " Do Marcolino fut un parent attentionné et affectif. C'était aussi un partenaire jovial qui aimait faire les blagues. Je l'ai eu d'abord comme adversaire lorsque j'évoluais au Vautour club Mangoungou et lui au FC 105 ", laisse entendre J.B. Au sujet des blagues, raconte Makaya, Maboudja était considéré à tort comme un féticheur. " Quand un match était difficile, il créait une situation pour déstabiliser l'adversaire. On rencontre

en championnat Capo

au sommet de sa gloire. Il cachait l'étui vide d'un paquet de Dunhill dans la poche de son short. Au contrôle des licences, personne ne veut lui présenter la licence. Puisqu'il touchait constamment l'étui vide. L'arbitre du match lui demande de jeter ce qu'il a en poche. César lui demande de venir l'enlever. Le directeur de la partie refuse. Et quand il jette le paquet vide vers les adversaires, ces derniers prennent la fuite. Au finish, le FC 105 bat Capo 3-0 ", narre notre interlocuteur,

Insaisissable sur le flanc droit où ses centres souvent millimétrés faisaient le bonheur des avantscentres, " Maboudja " (ancien conseiller financier à la mairie d'Owendo), pour beaucoup de férus du football gabonais de son époque, était comparé à Bemba "Tostao" du Congo-Brazzaville.

César, peu performant de la tête, jouait merveilleusement bien du pied droit. S'il déborde, il lève sa tête, et ses centres étaient toujours parfaits. Il a fait le bonheur du Real et d'Aigle Royal qui s'est muée en FC 105 et dont il était l'un des fondateurs. Do a fini sa vie, que la terre lui soit légère !", souhaite Jean-Baptiste Makaya.





César Do Marcolino lors d'un match du FC 105 contre AS Saint-Étienne à Libreville.



Source de financement

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

Date de lancement Appel à manifestation d'intérêt N°AO005-1222-FMCT

Nom du projet Travaux d'aménagement des espaces publics de la Zone 2 : Voiries et revête-

ments - Lot N°2

FMCT

1. OBJET

La société Façade Maritime du Champ Triomphal lance un appel d'offres pour la réalisation des Travaux d'aménagement des espaces publics de la Zone 2 : Voiries et revêtements - Lot N°2.

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est constitué d'un lot unique et indivisible.

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant code des marchés publics.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

Les soumissionnaires sont tenus de fournir, à la Direction Générale des Marchés Publics, la liste de leurs bénéficiaires effectifs, contre délivrance d'un accusé de réception à joindre dans l'offre, conformément aux dispositions de l'Arrêté n°032-22/MER/MBCP du 17 juin 2022 fixant les modalités de collecte des données personnelles auprès des bénéficiaires effectifs des entreprises soumissionnaires des marchés publics et de publication en ligne pour les entreprises titulaires.

5. RETRAIT DU DOSSIER ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier de candidature peut être retiré à l'adresse cidessous, contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de 200 000 FCFA. Ce montant est de 100 000 FCFA pour les PME disposant d'un agrément PME, conformément à l'arrêté n° 032.21/MER/MBCP fixant le barème des frais de passation des marchés

publics.

Ce paiement se fera sur présentation d'un Ordre de Recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

Les candidats intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :

FACADE MARITIME DU CHAMP TRIOMPHAL Boulevard du bord de mer **B.P. 879 LIBREVILLE GABON** Contact-fmct@fmct-gabon.com Tel. 076 50 11 52

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions du Dossier d'Appel d'Offres.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus le 17 avril 2023 à 12h (heure de Libreville -Gabon) au plus tard et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME et ayant au plus 5 ans d'existence, ne sont pas soumises à l'obligation de garantie de soumission.

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents le 17 avril

